

**Déclaration préalable CFE-CGC/UNSA pour le
CE de SCE du 31 mai et du 1^{er} juin 2010**

(Rapport d'étonnement Olivier de Serres)

Nous avons appris par la Presse les projets d'options de France Télécom et ses engagements de location de la tour Olivier de Serres, à Paris dans le 15^{ème} arrondissement. Nous nous étonnons et nous protestons qu'ils n'aient fait l'objet d'aucune information, ni d'aucune concertation, ni avec les salariés, ni avec les instances de représentation du personnel, contrevenant en cela aux accords récemment signés, ni fait l'objet d'une présentation au CCUES et en CE.

C'est une opération de très grande envergure qui porte sur 30.000 m² de bureaux et peut concerner plusieurs milliers de salariés.

Les mobilités géographiques forcées ont repris le 1er janvier 2010 et les 1 800 salariés du Balthazar - rebaptisé Orange-Stadium - qui viennent d'être soumis à la plus importante opération de ce genre au plan national se sont vus relégués en banlieue à Saint-Denis et ont été éloignés de leurs lieux d'habitation pour l'immense majorité d'entre eux ; ils se sentent floués.

Nous nous étonnons que notre demande de maintien des activités de SCE sur un site central dans Paris se soit constamment heurtée à un refus. En effet, dans les 15 mois qui viennent de s'écouler ce refus nous a été réitéré toujours et uniquement pour des raisons d'économie et en particulier d'économies de loyer.

La CFE-CGC/UNSA demande à ce que la Direction tienne ses engagements d'étude de dé-densification du site de Balthazar Orange Stadium. La CFE-CGC/UNSA constate que cette dé-densification peut aller de 10% de l'effectif, comme l'avait demandé le CE de SCE, jusqu'à 100% grâce à la disponibilité de ce nouvel immeuble... En effet, la capacité de la tour Olivier de Serres permettrait d'offrir une alternative parisienne *intra muros* à tous les salariés d'Orange Stadium. Ceux qui resteraient ou resteront à Saint-Denis pourront le faire sur la base du volontariat.

Le CE de SCE et la CFE-CGC/UNSA n'ayant pas été informés à ce jour des possibilités d'attribution ou de non attribution de ces locaux à SCE, nous interrogeons la Direction pour savoir si les sites situés dans le grand Paris ou en dehors feront l'objet d'un déménagement vers la tour Olivier de Serres dans l'année qui vient, et en particulier les sites Rue Albert, Bellini, Galion, Ivry, Javel, Jemmapes, Massy, Médéric, Neuilly (Sita)